

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE, TENUE LE LUNDI 17 DÉCEMBRE 2018, À 18 H 00, À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE DE MURDOCHVILLE, SUR LA 5^E RUE.

Sont présents : Le maire : Délisca Ritchie Roussy

Les conseillers : Poste no 1 : Martin Pelletier, maire-suppléant
Poste no 2 : Dawn Eden
Poste no 3 : Pierre-Marie Smith
Poste no 4 : Daniel Fournier
Poste no 5 : Jean-Pierre Chouinard
Poste no 6 : Léonie Ste-Croix Blondin

Et :

Le directeur général et greffier : Jean-Pierre Cassivi

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 18 h 05.

2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, fait lecture de l'ordre du jour présenté aux membres du Conseil qui se lit comme suit :

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DU QUORUM.
2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.
3. RÈGLEMENT 18-379 - RÈGLEMENT POURVOYANT À L'IMPOSITION DES TAXES POUR L'ANNÉE 2019.
 - A) ACCEPTATION DE LA LECTURE DU RÈGLEMENT 18-379 - RÈGLEMENT POURVOYANT À L'IMPOSITION DES TAXES POUR L'ANNÉE 2019.
 - B) ADOPTION DU RÈGLEMENT 18-379 - RÈGLEMENT POURVOYANT À L'IMPOSITION DES TAXES POUR L'ANNÉE 2019
4. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

Suite à cette lecture,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit et est accepté avec l'ajout de l'élément suivant au point 4 :

4. SERVICE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER PAR INTÉRIM - FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS.

3. RÈGLEMENT 18- 379 - RÈGLEMENT POURVOYANT À L'IMPOSITION DES TAXES POUR L'ANNÉE 2019.

A) RÉSOLUTION 18-124 - ACCEPTATION DE LA LECTURE DU RÈGLEMENT 18-379 - RÈGLEMENT POURVOYANT À L'IMPOSITION DES TAXES POUR L'ANNÉE 2019.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL FOURNIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la lecture du règlement 18-379 - RÈGLEMENT POURVOYANT À L'IMPOSITION DES TAXES POUR L'ANNÉE 2019 - soit et est acceptée.

B) RÉSOLUTION 18-125 - ADOPTION DU RÈGLEMENT 18-379 - RÈGLEMENT POURVOYANT À L'IMPOSITION DES TAXES POUR L'ANNÉE 2019.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR PIERRE-MARIE SMITH
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le règlement 18-379 - RÈGLEMENT POURVOYANT À L'IMPOSITION DES TAXES POUR L'ANNÉE 2019 - soit et est adopté.

4. RÉSOLUTION 18-126 -SERVICE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER PAR INTÉRIM - FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville est à la recherche d'une ressource pour combler, de façon intérimaire, le poste de directeur général et greffier.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville désire confier le mandat de dotation temporaire au Service en ressources humaines et relations du travail de la FQM.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville a reçu les documents d'engagement envers la FQM pour la réalisation du mandat.

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents ont renoncé à l'avis de convocation.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MARTIN PELLETIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le mandat de dotation temporaire ci-haut décrit soit et est confié au Service en ressources humaines et relations du travail de la FQM.

QUE le maire, madame Délicsa Ritchie Roussy, soit et est autorisée à signer l'engagement de la FQM.

QUE le salaire offert au candidat retenu soit de 60 \$ de l'heure pour 40 heures par semaine.

QUE l'hébergement nécessaire au candidat soit fourni par la Ville de Murdochville.

QUE la date de début d'embauche soit et est le 7 janvier 2019 pour une durée minimale de trois (3) mois pouvant être prolongée au besoin.

QUE le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, soit autorisée à signer tout document nécessaire lié à l'embauche d'un directeur général et greffier par intérim, selon les termes de l'engagement de la FQM ainsi qu'à négocier et signer le contrat d'embauche à intervenir avec le candidat.

5. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'assemblée soit et est déclaré levée à 18 h 10.

Délisca Ritchie Roussy
Maire

Jean-Pierre Cassivi
Directeur général et
greffier